

## II. - MAROC

### I. - ENSEIGNEMENT

Nous avons pour habitude de donner ici chaque année les chiffres de la rentrée. A notre grand regret, nous ne pouvons le faire cette fois-ci, car nous n'avons pu obtenir à temps les statistiques scolaires et universitaires de l'automne 1980.

.

M. Hajj Ahmed Bahnini a été nommé, le 8 janvier, ministre d'État chargé de l'éducation des princes et princesses de la famille royale. Le Roi a prononcé un discours à l'occasion de cette manifestation.

De nouveaux établissements d'enseignement supérieur ont été créés (ou leur création a été décidée) au cours de l'année. L'École nationale d'architecture s'est ouverte à Rabat le 29 novembre. Le 31 octobre, un conseil de gouvernement étudie les projets de création d'un Institut national de recherche agronomique et des centres hospitaliers universitaires de Rabat et de Casablanca. Un accord a été conclu entre le Maroc et la C.E.E., fin novembre, pour financer un projet d'encadrement et d'équipement de dix instituts de technologie appliquée. Le 5 novembre, le ministre de l'Éducation nationale a inauguré à Fès la faculté des sciences de l'université Mohammed Ben Abdallah. Une école normale de l'enseignement technique a été ouverte en octobre. Pour remédier à la pénurie de professeurs dont souffre l'enseignement secondaire, le gouvernement a fait appel, au moment de la rentrée, aux cadres nationaux pour qu'ils consacrent une partie de leur temps à l'enseignement, particulièrement dans le second cycle. En se félicitant de cette mesure, le journal *Al-Alam* (24 octobre) souhaite « que cette initiative soit étendue au domaine universitaire » et même « que l'idée de mobilisation soit appliquée à l'ensemble des secteurs sociaux et économiques, par exemple à la santé, à la formation de la jeunesse et à l'agriculture ».

La collaboration avec les pays amis n'est pas négligée pour autant. En janvier, le Dr Laraki, ministre de l'Éducation nationale, était en Arabie Séoudite et concluait un accord créant une commission mixte pour la coopération dans l'enseignement.

Du 23 au 28 septembre, M<sup>me</sup> Saunier-Séité, ministre français des universités, a séjourné au Maroc. Elle a rappelé devant la presse que dix-neuf mille étudiants marocains sont inscrits en France en 1980 contre seize mille en 1979. Elle a annoncé que la France enverrait en 1980 quelque neuf cents coopérants

pour enseigner dans les universités marocaines, et elle a demandé à M. Laraki d'apporter son aide à la France pour les études d'arabe, car les quatre ou cinq mille arabisants que comptent les universités françaises manquent de professeurs. Les 30 et 31 octobre s'est réunie à Paris la commission intergouvernementale permanente de coopération culturelle et technique franco-marocaine. Elle a décidé notamment qu'« une priorité est accordée aux actions de formation dans le cadre de programmes bien définis dans leurs objectifs et dans leur durée ». Du 24 au 27 novembre, à Paris encore, la 9<sup>e</sup> commission franco-marocaine des programmes s'est occupée de concrétiser les grandes orientations précédentes. Une action a été aussi prévue pour favoriser l'enseignement de l'arabe en France. Les accords de coopération dans le domaine de la santé signés à Rabat le 17 septembre entre les ministres français et marocains de la Santé, prévoient également la création de deux écoles de médecine à Meknès et à Marrakech et la formation d'un personnel d'assistance sociale.

Des accords ont été également conclus entre le Maroc et la Tunisie. Les deux pays ont décidé d'unifier leurs programmes d'histoire et de géographie.

..

Le 22 juillet, le ministre de l'Éducation nationale a décidé de supprimer les sections de philosophie des Facultés de Rabat et de Fès. *Al-Mouharrir* a condamné cette mesure, où il voit « des calculs d'intérêts, non pas nationaux, mais de caste... Ceux qui redoutent la production de l'esprit craignent en réalité de voir l'intelligence devenir un instrument aux mains des fils du peuple, quand ils s'armeront de la culture rationaliste » (22 juillet). A quoi *Al-Alam* a répliqué (24 juillet) en affirmant que « le ministère réorganise l'enseignement supérieur en fonction des besoins du pays et également dans l'intérêt des étudiants eux-mêmes... car un pays organisé ne saurait permettre la production de chômeurs sous prétexte que ce sont des penseurs ».

..

L'année a été particulièrement agitée sur le plan universitaire. L'UNEM (Union nationale des étudiants marocains) a été l'agent principal de cette agitation qui a pris souvent un caractère politique. Le 24 janvier, elle lançait une grève de 24 heures pour commémorer sa suspension en 1973, et réclamer la libération de tous les détenus politiques et syndicalistes. Une nouvelle grève était déclenchée le 26 pour protester contre l'établissement de relations diplomatiques entre l'Égypte et Israël, conséquence des accords de Camp David. Seize étudiants étaient arrêtés à la suite de ces manifestations. Ces arrestations provoquèrent une nouvelle grève les 5 et 6 février.

Devant cette agitation, les autorités réagissent durement, d'une part en suspendant le paiement des bourses aux étudiants grévistes, d'autre part en déferant plusieurs d'entre eux devant les tribunaux, qui les condamnent à des peines de prison allant de trois mois à cinq ans pour « troubles à l'ordre public » et « constitution d'*Ilal Amam*, groupement d'inspiration marxiste-léniniste, qui

s'était toujours déclaré favorable à l'autodétermination du Sahara occidental. Aussi les journaux d'opposition, ceux de l'UNFP et du Parti du progrès et du socialisme, qui affirment le caractère marocain du Sahara, sont-ils restés muets sur ce procès. Cependant le président de l'UNEM, M. Mohamed Boubakri, tout en faisant sienne la thèse officielle sur le Sahara, a réclamé la libération de ces étudiants, au nom de la liberté d'opinion. L'UNEM publiait un appel, le 23 avril, où elle déclarait que « les étudiants sont prêts à s'engager pour défendre l'unité territoriale » et demandait « le renforcement des FAR par la constitution d'unités populaires armées ». Le 15 mai, à Rabat, sept étudiants originaires du Sud marocain et appartenant au dit mouvement marxiste-léniniste étaient condamnés pour avoir tenté de constituer une cellule du « Front populaire » afin de renverser le régime en place.

La « sélection » à l'entrée des universités et la proportion de reçus aux examens ont également fait l'objet de réclamations des étudiants et de campagnes de l'UNEM. Au début de juillet, le faible pourcentage de réussites au baccalauréat a été également dénoncé par *Al-Mouharri*.

Au début d'août, le ministère de l'éducation nationale a publié un communiqué annonçant l'institution d'une nouvelle sélection à l'entrée de l'Université, en fonction des notes obtenues au baccalauréat. En outre les candidats étaient invités à présenter dans un délai de quarante-huit heures un dossier de candidature à une ou plusieurs facultés. Le communiqué précisait que « les candidats seront classés selon l'ordre de mérite, en considérant les points obtenus lors de l'examen du baccalauréat et selon le nombre des sièges vacants dans chaque branche. Suivait un tableau des places disponibles dans l'ensemble des universités, instituts et écoles supérieures, au total 30 470, soit donc plus en toute hypothèse que le nombre des bacheliers (28 828). L'UGEM (Istiqlal) aussi bien que l'UNEM ont dénoncé « cette procédure sélective privant des milliers d'étudiants de leur droit d'inscription à l'enseignement ». *Al-Bayane*, journal du PPS, a contesté les chiffres du ministère, affirmant que les facultés n'offrent, en réalité, pas plus de 14 310 places, les 15 000 autres relevant du recrutement par concours.

Le roi semble avoir compris plus vite que ses ministres l'importance de l'émotion créée dans le monde étudiant. Il a ordonné, au début de juillet, la réintégration des professeurs suspendus. Et il a annoncé au mois d'août, la convocation pour le début de septembre, à Ifrane, de « Journées de l'éducation nationale », ayant pour objet l'étude des problèmes en cours. A ces journées participèrent les partis de l'opposition. Le résultat en fut l'abandon des mesures de sélection et de limitation des inscriptions prises par le ministère de l'éducation. Furent recommandés le maintien du régime des bourses généralisées, l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles techniques supérieures et l'organisation de l'accès des étudiants marocains dans les établissements universitaires à l'étranger. Le roi, qui avait prononcé un discours à l'ouverture des Journées, a décidé de créer une commission nationale pour élaborer des réformes qui seront soumises à la Chambre des Représentants à la session d'avril 1981.

La rentrée n'a pas connu pour autant un calme absolu. L'UNEM, dans une conférence de presse tenue le 26 novembre, a accusé le gouvernement d'avoir « torpillé » les conclusions du colloque d'Ifrane et invité les étudiants à tenir des meetings de protestation dans les facultés le 27. L'UNEM annonçait également son retrait de la 4<sup>e</sup> commission. Une nouvelle grève était déclenchée le 4 décembre.

Les étudiants de l'institut Moulay Rachid (Sports) ont déclenché une grève de la faim le 8 décembre pour protester contre les « agissements » de la direction. Puis n'obtenant pas satisfaction, ils se sont retranchés à l'intérieur du ministère de la Jeunesse et des Sports, cependant que l'UNEM organisait à l'université une grève de solidarité.

Des incidents ont également eu lieu en décembre dans les différents lycées de Nador, opposant durement la police aux lycéens et entraînant l'arrestation de plusieurs de ceux-ci.

## II. - CULTURE ET RELIGION

L'Académie royale du Maroc, instituée en 1977, a été inaugurée par le roi à Fès le 21 avril. Dans son discours, Hassan II a insisté sur le rôle du Maroc en tant que « carrefour et trait d'union de différentes civilisations ». Une quinzaine de personnalités marocaines et autant d'étrangères, conviées à devenir membres de cette académie, avaient répondu à l'appel du roi. Étaient présents MM. Edgar Faure et Maurice Druon, en tenue d'académicien français, le doyen Vedel, M. Henry Kissinger, le cosmonaute Neil Armstrong, Mgr Norbert Camels, représentant du Vatican à Rabat, M. Huan Xiang, vice-recteur de l'université des sciences sociales de Pékin, l'archiduc Otto de Habsbourg et des personnalités musulmanes du Liban, d'Irak et d'Arabie Saoudite. Répondant au roi, au nom des membres étrangers, le président Senghor a célébré « le double métissage biologique et culturel qui fait les grandes civilisations » et qui, au Maroc, a allié « la berbéritude et l'arabité ».

L'académie doit comprendre au total trente membres marocains et trente membres étrangers associés.

A propos de « berbéritude », il ne semble pas que l'agitation berbère en Algérie, si elle a été suivie avec attention par les intellectuels marocains, ait créé de remous au Maroc. Le pouvoir mène d'ailleurs sur ce terrain une politique plus ouverte que celle qui avait été suivie jusqu'ici en Algérie. Ainsi, en 1979, le parlement avait discuté de la création d'un institut de culture berbère, bien qu'aucune décision ne semble avoir encore été prise à ce sujet. Notons que l'Académie royale a recommandé, en août, la réhabilitation du

patrimoine berbère à l'Université » (*Al-Mithaq* du 29 août). Le 2 octobre, présidant un conseil des ministres, le roi a donné l'ordre de constituer une commission nationale pour la sauvegarde des arts populaires. Cette commission qui s'est réunie le 11 novembre est présidée par M. Aherdane, ministre d'État.

Une revue portant pour titre le mot berbère *Amazigh* (7) et en sous-titre *Revue Marocaine d'Histoire et de Civilisation* a été fondée à Rabat en mars 1980. Le directeur en est M. Ouzzin Aherdane, fils de M. Mahjoubi Aherdane, président du Parti populaire et ministre d'État. Sa parution a été saluée par Moulay Ahmed el-Alaoui, directeur du journal *Le matin du Sahara*, dans un éditorial intitulé « Défense et illustration de la culture berbère » (27 mars). Une autre revue, de linguistique et de sémiotique, *Traces*, semestrielle, dirigée par M. Abdallah Bounfour, paraît à Rabat depuis 1979.

Au nombre des 45 détenus politiques grâciés par le roi et libérés le 18 juillet de la prison de Kenitra, figure le poète Abdellatif Laabi, qui avait été condamné, en 1973, à la suite des manifestations de Casablanca, à dix ans de prison pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Rappelons qu'Abdellatif Laabi, poète de langue française, avait créé en 1966 la revue *Souffles*, qui, d'abord littéraire, devint politique en 1969, avec la coopération d'Abraham Serfaty, condamné lui aussi à une longue peine de prison et qui ne figurait pas parmi les grâciés de 1980. Notons que le 2 juin, Laabi avait reçu le « prix de la liberté », décerné conjointement à trois écrivains, dont un cubain et un soviétique.

L'intégrisme musulman semble avoir jusqu'ici épargné le Maroc, — encore que, en 1979, la police saoudienne eût fourni à la police marocaine un certain nombre de noms d'intégristes marocains qui auraient participé à l'attaque de la mosquée de La Mecque ou l'auraient préparée (*Le Monde* du 12 juin). Or, le 9 juin à Fès, une descente de police en médina provoquée par les plaintes de voisins importunés par les intégristes, se serait heurtée à la résistance de ceux-ci, dont le chef de file serait un certain Lahcen Zitouni, jusqu'ici inconnu. Le choc s'est soldé par trois morts dont un dans les rangs de la police, dix blessés et trente-quatre arrestations.

Le roi a reçu le 5 août le ministre des Habous et des affaires religieuses, qui lui a remis une lettre du président du conseil des Ouléma (docteurs de la loi), contenant la fetwa rendue par ceux-ci sur les dernières déclarations de

(7) Ce mot est le singulier du pluriel *Imazighen*, par lequel les Berbères se désignent eux-mêmes. On sait que « Berbères » est un doublet de « Barbares », mot par lequel les Latins et les Byzantins désignaient les peuples étrangers à la civilisation gréco-latine. Le terme avait été adopté par les Arabes arrivant en Ifriqiya lors de la conquête musulmane, sous la forme : sg. *berberi*, plur. *berâber*, coll. *berber*. C'est de l'arabe qu'il est passé en français.

l'imam iranien Khomeiny. La fetwa qualifiée de « scandaleuses et ignominieuses » des déclarations attribuées à l'imam par la presse koweïtienne et saoudienne, et dans lesquelles il aurait affirmé qu'aucun des prophètes, y compris Mahomet, ne se serait acquitté convenablement de sa mission et que le seul envoyé de Dieu qui réussira à instituer la justice dans le monde est l'imam al-Mahdi (le Messie), attendu à la fin des temps.

« Tourisme ou dépravation des mœurs », tel est le titre d'un article du journal *Al-Mouharrir*, daté du 30 décembre, qui met en cause les « Clubs Méditerranée », devenus, affirment-ils, des lieux de débauche, qui contribuent à corrompre notre société et y encouragent le vice ».

### III. — PROBLÈMES SOCIAUX

L'agitation sociale n'est pas propre aux secteurs industriel et tertiaire. Entre le 2 et le 17 janvier, des incidents se sont produits dans la région de Beni-Mellal, à propos de l'utilisation des terres de parcours. Vingt-neuf accusés ont été condamnés par le tribunal à des peines allant de six mois de prison avec sursis à trois ans de prison ferme, pour « violence et voies de fait à l'encontre d'agents de la force publique et d'agents d'autorité ». Des incidents analogues et ayant les mêmes causes se sont produits ailleurs, notamment à Azila, dans le nord du pays. Il y en avait eu de tels dans le passé, en 1959 dans le Rif, en 1971 dans le Gharb, en 1977 à Amizmiz, en 1979 à Temara. L'opposition attribuée le dernier, celui de Beni Mellal, à « l'accaparement des terres collectives de parcours pour une poignée de gros propriétaires qui y font pâturer dix mille bêtes sous la garde des forces auxiliaires » (*Afrique-Asie* du 18 février).

Les grèves ont été nombreuses au cours de l'année, souvent causées par la montée des prix, de ceux notamment des produits de première nécessité, comme l'huile, la SAMIR, la SOMACA, « Bahia Plastic ». A la fin de l'année, on observe des mouvements de grève, à l'ONCF pour les salaires, à l'OCP pour protester contre la suppression de la « journée du mineur », à l'entreprise Igoz, à la société marocaine de construction et d'entretiens des routes, à la Régie des transports urbains de Casablanca, etc.

La rivalité entre les deux centrales syndicales, l'UMT et la CDT (cette dernière proche de l'USFP) s'est exprimée à propos de certaines grèves décidées par l'une et combattues par l'autre. C'est ainsi qu'*Al-Mouharrir* a célébré à plusieurs reprises, en décembre, « l'échec cuisant » de grèves déclenchées par « l'appareil boursier » (lisez l'UMT) dans les chemins de fer, les autobus de Casablanca, la Régie des tabacs ou les banques.

Des ouvriers marocains travaillant en France ont également déclenché des mouvements de grève importants. C'est ainsi que les mineurs des Houillères de Lorraine ont entamé une longue grève le 6 octobre pour obtenir le « statut de mineur ». La grève s'est étendue le 27 aux mineurs marocains du bassin Nord - Pas-de-Calais. Le 29, un accord a été conclu entre les Charbonnages de France et l'ambassadeur du Maroc à Paris, concernant 4 500 Marocains employés comme piqueurs dans les mines du Nord et de Lorraine. Cet accord leur reconnaît les mêmes droits et avantages qu'aux mineurs français, à condition d'avoir travaillé sous deux contrats consécutifs à durée déterminée. Le 30, les mineurs du Nord reprennent le travail. Ceux de Lorraine la poursuivent quelque temps pour obtenir une définition exacte des modalités de l'accord.

Parmi les mesures sociales prises par le gouvernement pour apaiser le mécontentement dû à la hausse des prix, on relèvera la réduction du tiers du montant des loyers pour les revenus mensuels inférieurs à 1 500 Dh. Cette mesure, annoncée par le roi le 20 août, votée par la chambre des représentants, à l'unanimité, le 30 octobre, toucherait au dire d'*Al-'Alam* (31 octobre) 800 000 familles.

Les problèmes du logement sont aussi dramatiques au Maroc qu'en Algérie, parce que, en dépit de la différence des régimes, les mêmes causes profondes sont en action : l'accroissement démographique et l'exode rural. Rappelons qu'au Maroc quatorze villes dépassent le chiffre de cent mille habitants, qu'en 1910 la proportion des citadins était de 10 % et qu'elle atteindra sans doute 57,6 % en l'an 2000. La population urbaine (huit millions et demi de personnes actuellement) atteindra alors plus de vingt et un millions sur une population totale de trente-sept millions. Cette population double tous les treize ans.

Les « bidonvilles » abritent une bonne partie des ruraux immigrés. Certains sont immenses, comme celui de Ben Msik, à Casablanca, qui compte en ce moment 75 000 habitants, ou celui des Carrières Centrales (le plus ancien de la grande ville) qui en compte encore 34 000. La densité peut atteindre jusqu'à treize cents personnes à l'hectare et chaque individu y dispose, selon une enquête de 1978, de 2,2 mètres carrés. Rabat compte 60 000 habitants dans ses bidonvilles, Meknès 75 000, Kenitra 45 000. Encore n'y sont-ils pas compris les

habitants des « micro-bidonvilles » et des baraques isolées qui se multiplient à la périphérie des villes.

On essaya jadis, sous le Protectorat, de « reloger » les bidonvillois dans des habitations en dur. Peine perdue : ces gens n'avaient pas les moyens de payer un loyer, même modéré. L'architecte urbaniste français Ecochard conclut, dans les années 50, que le seul moyen réaliste était de doter les terrains d'un équipement de voirie, égouts et distribution d'eau et d'encourager les habitants à construire eux-mêmes, avec l'aide de l'État, leur logement. C'est cette solution qu'a reprise le plan triennal 1977-1980. Le Maroc a pu obtenir des aides extérieures, surtout celle de la BIRD. Les États-Unis fournissent également une aide pour la transformation du bidonville de Ben-Msik, qui coûtera 13 milliards de centimes. Les localités moyennes ou petites, comme Beni Mellal et Azilal, ne sont pas moins affectées par les bidonvilles que les grandes villes.

Le roi a effectué en juillet un voyage qui l'a conduit successivement à Es-Saouira, El-Jadida et Casablanca. Il a consacré presque une semaine à la capitale économique et à ses villes satellites. A Casablanca, le 8, il a posé la première pierre d'un ensemble de six mille logements au quartier Mohammedi ; le 11, il lançait les travaux de restructuration du bidonville de Ben Msik. Le 17, devant les élus de la Préfecture, il annonçait l'ouverture d'un crédit d'un milliard et demi de Dh pour la modernisation de la ville : elle doit être dotée d'un métro, d'espaces verts, d'une nouvelle corniche, d'un nouveau système d'égouts et d'éclairage, d'une extension de l'hôpital Averoës et d'une mosquée « dont le minaret servira de phare aux vaisseaux » (*Al-Anba* du 18 juillet).

Dans son discours du 20 août, le roi a annoncé également que les constructeurs de nouveaux immeubles d'habitat seraient exonérés d'impôts pendant quinze ans.

..

*Al 'Alam*, dans un article du 2 décembre, a déploré la « misère » des hôpitaux marocains : « La plupart ne disposent pas de cadres compétents et d'appareils suffisants. Pire que cela, ils souffrent d'une pénurie de médicaments, de pansements, de simples outils comme le fil destiné aux opérations chirurgicales et même, nous osons à peine le dire, de moyens prophylactiques ».

Lors du voyage effectué à Rabat par le secrétaire d'État français auprès du ministre de la santé, M. Jean Farge, en septembre, il a été convenu avec le ministre marocain, M. Rahhali, que la coopération s'étendrait de la formation post-universitaire à l'échange de documentation, en passant par la maintenance des bâtiments et des équipements, la gestion, la radio-protection, etc.

André ADAM.